

PRÉPARER LE territoire de demain

LE PROJET DE TERRITOIRE

En 2012, le Projet de Territoire du Pays d'Ancenis, véritable feuille de route à moyen terme, a permis de conduire de nouvelles politiques publiques et de réaliser de nouveaux équipements comme le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) et le cinéma Eden 3 à Ancenis-Saint-Géréon.

Le 19 décembre dernier, les élus ont approuvé son actualisation lors du dernier conseil communautaire de l'année. Celle-ci va intégrer la nouvelle composition territoriale avec la création des communes nouvelles et tiendra compte de l'évolution des compétences de la COMPA et des attentes des habitants.

Le Pays d'Ancenis se développe. Le Projet de Territoire du Pays d'Ancenis et le Schéma de Cohérence Territoriale viennent tous deux accompagner et orienter ce développement. Éclairages.

4 AMBITIONS :

- rendre le territoire attractif et accueillant,
- conforter le tissu économique et accompagner les mutations,
- développer un territoire solidaire,
- agir localement pour la transition écologique.

Aussi, en complément de ces nouvelles orientations : la démarche d'attractivité (cf. page 5), le Programme Local de l'Habitat (PLH), la stratégie de santé... sont autant de déclinaisons opérationnelles au Projet de territoire actualisé.



LE POINT SUR LE SCOT

Qu'est-ce ? Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document stratégique et d'urbanisme définissant les grandes orientations et règles à l'horizon des vingt prochaines années. Il défend un projet dont l'objectif est de concilier l'attractivité économique et résidentielle avec la préservation d'un environnement naturel et agricole, vecteur d'identité territoriale du Pays d'Ancenis.

Pourquoi le réviser ? La COMPA a réalisé le bilan du SCOT approuvé en 2014. Aujourd'hui, son actualisation s'avère nécessaire pour intégrer les évolutions législatives et les communes nouvelles.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Automne 2020 / hiver 2021 : études (diagnostic, élaboration du projet politique...) et temps de concertation.

2022 : procédure administrative et approbation du SCOT révisé.

Pour en savoir plus : consultez le bilan du SCOT sur www.pays-ancenis.com

Pour donner votre avis ou faire vos remarques : scot@pays-ancenis.com